



COMMUNAUTE DE COMMUNES - ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE  
03150 - VARENNES-SUR-ALLIER

Réf : NB

Service : Marchés Publics

Varennnes sur Allier, le 10 juillet 2023

**Décision du Président N°2023-13**  
**prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil communautaire**  
**Objet : « Accord-cadre pour l'achat et la livraison de fioul domestique »**  
**Déclaration sans suite.**

**Le Président,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1- L 5211-10 et L 2122-22,  
**Vu** la délibération n°25 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant élection du Président, des Vice-Présidents et Conseillers Délégués de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,  
**Vu** la délibération n° 40 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Communautaire délègue toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 214 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% , lorsque les crédits sont prévus au budget,  
**Vu** le Code de la Commande Publique,  
**Vu** la consultation effectuée à compter du 25 mai 2023 auprès des entreprises,  
**Vu** les réponses obtenues,  
**Vu** le rapport d'analyse des offres dressé par les services communautaires,  
**Considérant** le classement des offres obtenu à l'issue de la consultation,

**DECIDE :**

**Art 1** – Le marché relatif à l'achat et la livraison de fioul domestique est déclaré sans suite motivé par l'insuffisance de la concurrence.

**Art 2** – La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Communauté de Communes, et un extrait sera affiché à la porte du siège de la Communauté.

Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Vichy.

Le Président,  
Roger LITAUDON